



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Wolff & Associés**  
**S.A.S.**  
Centre Beaulieu  
19, Boulevard Berthelot  
63400 Chamalières  
France

*Vicat S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites existantes ou à émettre***

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2021- Dix-neuvième résolution

Vicat S.A.

Les 3 Vallons - 4 rue Aristide Bergès - 38080 L'Isle d'Abeau

*Ce rapport contient 2 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Wolff & Associés S.A.S.**  
Centre Beaulieu  
19, Boulevard Berthelot  
63400 Chamalières  
France

## **Vicat S.A.**

Siège social : Les 3 Vallons - 4 rue Aristide Bergès - 38080 L'Isle d'Abeau  
Capital social : € 179 600 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2021- Dix-neuvième résolution

Aux actionnaires de la société Vicat S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 mars 2021

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Grandclerc  
Associé

Chamalières, le 17 mars 2021

Wolff & Associés S.A.S.

Grégory Wolff  
Associé